

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET D/ **290** /PRG/SSG

PORTANT OUVERTURE D'UNE AMBASSADE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi L/2018/N°025/AN du 03 Juillet 2018 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/249/PRG/SGG du 15 octobre 2018 portant attributions et organisation du Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger ;

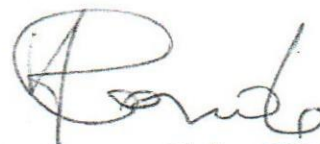
DECRETE

ARTICLE 1^{ER} : Le Gouvernement de la République de Guinée, désireux de renforcer et de développer les relations d'amitié et de coopération existant entre l'Etat du Qatar et la République de Guinée, a décidé de l'ouverture d'une Ambassade près l'Etat du Qatar.

ARTICLE 2 : Le Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger et le Ministère de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'application du présent Décret

ARTICLE 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry le, ... **05 NOV. 2019** /2019



Professeur Alpha CONDE